

Draguignan

Une main tendue aux chefs d'entreprise en détresse

Active depuis plus de deux ans, l'antenne dracénoise de l'association Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë repère et vient en aide aux personnes au bord du gouffre.

« **N**ous sommes là pour faire appliquer la loi, mais nous n'en restons pas moins des êtres humains. Cette souffrance, que nous observons régulièrement à travers notre profession, nous n'y sommes évidemment pas insensibles. » Pour le prouver, Chantal Fuscicelli va au-delà des mots. Depuis maintenant plus de deux ans, la juge consulaire du tribunal de commerce de Draguignan préside l'antenne locale de l'association Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë (Apesa), dont elle est l'instigatrice.

« Un sentiment de honte et d'échec »

« Il n'est pas rare que je ressorte d'une séance en chambre de conseil totalement bouleversée, confie-t-elle. Il est toujours difficile de voir des personnes s'écrouler, après la liquidation officielle de leur entreprise. C'est un peu comme si on leur annonçait la perte d'un être cher, car beaucoup considèrent leur affaire comme leur bébé. Et très souvent, le chef d'entreprise se retrouve seul face à ses responsabilités, envahi par un sentiment de honte et d'échec. Il n'ose pas en parler et se retrouve alors écarté, esseulé. C'est exactement ce qui ne devrait pas arriver, mais c'est hélas la tendance la plus souvent constatée », regrette Chantal Fuscicelli.

Et c'est à ce moment-là que l'Apesa a un rôle-clé à jouer. « Notre objectif est de sortir la personne de cet engrenage qui, c'est vrai à Draguignan comme partout ailleurs, peut conduire au suicide. À l'Apesa, nous sommes les sapeurs-pompiers qui arrivent à l'instant T pour éviter une catastrophe. » Et ce « nous », ce sont les dix-neuf sentinelles qui composent le réseau local, parmi lesquels des juges, des greffiers,



« Nous sommes les sapeurs-pompiers qui arrivent à l'instant T pour éviter une catastrophe. » Créatrice de l'antenne dracénoise de l'Apesa, Chantal Fuscicelli s'investit au quotidien pour développer cette association. (Photo Ca. B.)

mais aussi des avocats, des mandataires ou encore des experts-comptables. Auxquels s'ajoutent huit psychologues, missionnés par l'Apesa pour venir en aide aux chefs d'entreprise en souffrance.

« Une démarche encore taboue »

Mais comment le processus se met-il en place ? « Nous avons mis à disposition des affiches à l'entrée du tribunal, ainsi que des dépliants, afin de permettre un accès à l'information sans avoir à poser de questions, précise Chantal Fuscicelli. Encore une fois, la démarche est encore taboue. Par définition, le chef d'entreprise c'est celui qui sait, qui crée, qui avance. Montrer

ses difficultés est perçu comme une faiblesse, et est encore mal jugé dans notre société. Alors en général, c'est nous qui faisons le premier pas, après un repérage préalable par l'une de nos sentinelles. Nous ne faisons rien à l'insu de la personne, mais dès lors que cette dernière accepte d'entrer dans le circuit, le dispositif se met en place. »

Une fois le signalement opéré, via la plateforme RMA (Ressources mutuelles assistance), commune à toutes les antennes d'Apesa, la personne est rappelée – entre 30 minutes et 1 h après le signalement – par l'un des psychologues du réseau. « Ce premier contact établi, la personne peut prendre jusqu'à cinq rendez-vous avec le psychologue, entiè-

rement pris en charge par l'Apesa, souligne la présidente de la structure. Ceux-ci sont très flexibles et peuvent se dérouler à domicile, en entreprise ou au cabinet. Tout est fait pour que cela se passe au mieux. Et l'expérience nous confirme que cinq rendez-vous sont généralement suffisants pour désamorcer la situation. » Et faire passer durablement ce message, que Chantal Fuscicelli ne répètera jamais assez : « Ce n'est pas parce que vous rencontrez une difficulté, à un moment donné dans une activité économique, que vos capacités doivent être remises en question. La difficulté n'est pas une faiblesse. Elle est humaine, tout simplement ! »

CARINE BEKKACHE
cbekache@nicematin.fr

État des lieux

Démarrée à Draguignan en septembre 2019, sous l'impulsion de Chantal Fuscicelli, l'antenne locale d'Apesa est venue en aide à une quinzaine d'entrepreneurs en souffrance depuis sa création. Dans le détail des chiffres, l'année 2021 a été la plus active, et la présidente de l'association s'attend à un maintien, voire une hausse de l'activité en 2022 : « Avec l'Urssaf qui n'assignait plus et les aides gouvernementales durant la période Covid, les radiations d'entreprises ont chuté de 36 %. L'espère sincèrement que beaucoup vont passer le cap, mais je crains tout de même une dégringolade dans les mois à venir. »

Les statistiques recensées révèlent que l'âge moyen des entrepreneurs locaux qui ont bénéficié du dispositif est de 53 ans. 84 % sont des hommes, 15 % des femmes. Et 23 % ont exprimé des idées suicidaires. Enfin, Chantal Fuscicelli rappelle également le numéro vert mis en place par Apesa pendant le premier confinement, toujours valable à ce jour : 0805 65 50 50.

Confidentialité, gratuité, rapidité et proximité

Créée en 2013 par Marc Binné, greffier au tribunal de commerce de Saintes, et Jean-Luc Douillard, psychologue et spécialiste de la prévention du suicide, l'association Apesa France compte un réseau de près de 400 praticiens et a déjà aidé plus de 500 chefs d'entreprise en souffrance. Sur les 141 tribunaux de commerce en France, 71 s'impliquent dans ce dispositif, qui garantit confidentialité, gratuité, rapidité et proximité aux personnes concernées.

Les principes de la charte Apesa

La charte Apesa repose sur les principes suivants : la formation, d'une part, des praticiens des procédures collectives (juges, greffiers, mandataires judiciaires, etc.) au repérage et à la prise en compte des signes de la crise suicidaire chez les chefs d'entreprise, leur conjoint ou leur (s) salarié (s) ; la formation des psychologues affiliés au dispositif ; la prise en charge active du chef d'entreprise et son environ-

nement proche si nécessaire ; mais aussi la gratuité des soins et la confidentialité absolue.

Apesa et ses antennes fonctionnant uniquement par dons et subventions. À Draguignan, non subventionnée par la Ville, l'association fonctionne grâce aux dons, notamment de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), du Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP) et l'Association de prévoyance santé (ADPS), cette dernière ayant récemment fait un don de 2 500 euros à l'antenne dracénoise.

Faire un don

À toutes fins utiles, Chantal Fuscicelli adresse ce message aux éventuels futurs donateurs : « Les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 66 % du total des versements dans la limite de 20 % du revenu imposable du foyer. Les entreprises bénéficient quant à elles d'une réduction d'impôt égale à 60 % dans la limite de 5% du chiffre d'affaires annuel hors taxe. »

■ Contact de l'Apesa 83 : 06.17.62.32.53 ou sur cfuscicelli@gmail.com



Chantal Fuscicelli entourée du président du tribunal de commerce de Draguignan, François Mortini, et du délégué régional de l'ADPS, Laurent Denis, lors de la remise de don. (Photo DR)